

0-16 ans



Le guide de la petite enfance, de l'école
et du périscolaire dans le 12^e

Sommaire

La petite enfance p. 3-14

Les modes de garde collectifs	p. 4-9
L'inscription en crèche municipale	p. 10-11
Les tarifs	p. 12
Les modes de garde individuels	p. 13
Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi	p. 14

Les écoles p. 15-30

L'inscription à l'école publique	p. 16-17
Le fonctionnement des écoles publiques	p. 18-20
L'emploi du temps des élèves parisiens	p. 21
Les activités péri et extrascolaires	p. 22-25
Facil'familles, votre service en ligne	p. 26
L'inscription en centres de loisirs	p. 27
La restauration scolaire	p. 28-30

Les collèges p. 31-34

Le fonctionnement des collèges publics	p. 32
La sectorisation et l'inscription	p. 33
Les dispositifs pour accompagner les collégiens	p. 34

Le 12^e pour les familles p. 35-43

L'éveil des tout-petits et le soutien à la parentalité	p. 36
Des activités pour les familles	p. 37
Les Centres Paris Anim'	p. 38-39
L'accompagnement à la scolarité	p. 40-41
Les bibliothèques municipales	p. 42
Le Conservatoire Paul Dukas	p. 43



La petite enfance

Les modes de garde collectifs	p. 4-9
L'inscription en crèche municipale	p. 10-11
Les tarifs	p. 12
Les modes de garde individuels	p. 13
Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi	p. 14



3 770

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS
DANS LE 12^e



2 686

PLACES EN STRUCTURES
COLLECTIVES



ÉTABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE



630

PLACES CRÉÉES
ENTRE 2014 ET 2020

Les modes de garde collectifs

L'offre municipale de garde collective

Les crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-petits. Répartis par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadrés par des professionnels** : auxiliaires de puériculture, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. **L'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 7h30 à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

Crèches collectives

11bis rue Édouard Robert

14-16 rue Pierre Bourdan

27 rue Pommard

295 rue de Charenton

11 rue Villiot

4 rue Marie Laurencin

43 rue de Picpus

6 rue des Jardiniers

6 rue Eugénie Eboué

61 rue du Rendez Vous

72 avenue Daumesnil

8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)

8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)

18 rue Georges et Mai Politzer

4 impasse Druinot

16 bis avenue de Saint-Mandé

11 rue du Charolais

33 rue Montéra

7 rue de Gravelle

7 rue de Cotte

26 avenue du Docteur Arnold Netter

28/30 rue Baron le Roy

6/8 impasse Barrier

13 rue de Reuilly

3c passage Marie Rogissart

17 rue Lamblardie

Mini crèches collectives

4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)

49 rue François Truffaut

33 bis rue Montgallet

Des réunions sont organisées en mairie une fois par mois afin de présenter aux familles les différents modes de garde. En raison de l'anonymisation des dossiers de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche.



Le 12^e compte 29 crèches collectives municipales.

La crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville de Paris. Chaque assistante maternelle accueille, à son domicile, **au maximum 3 enfants de moins de 3 ans**. Une fois par semaine, les assistantes maternelles accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, **la crèche familiale combine mode de garde individuel et collectif** permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. **Les places sont attribuées par la commission municipale**. Les tarifs et horaires sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale.

- **Crèche familiale municipale**
43 rue de Picpus

Les crèches hospitalières

Dans les trois établissements petite enfance situés à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12^e a réservé plusieurs places dont **l'attribution se fait par le biais de la commission**. Ces crèches ont la particularité de proposer **des horaires décalés**.

- **Hôpital des Quinze-Vingts**
28 rue de Charenton
- **Hôpital Saint-Antoine**
184 rue du faubourg Saint-Antoine
- **Hôpital Trousseau**
26 avenue du docteur Arnold Netter

Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent **les enfants de 2 mois et demi à 6 ans à l'heure ou à la demi-journée, sans repas**. Elles permettent aux parents de disposer de temps libre, de socialiser l'enfant, de le préparer à la séparation parentale en douceur et de profiter de différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. **La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement**.

- **Halte-garderie Picpus**
43 rue de Picpus
01 53 44 43 38
- **Halte-garderie Paul Dukas**
5 rue Paul Dukas
01 44 68 83 25
- **Halte-garderie Tourneux**
15 impasse Tourneux
01 71 18 75 50

Le jardin d'enfants

Cette structure accueille 40 enfants de 0 à 6 ans, répartis en deux espaces. Un multi-accueil de 15 enfants pour les moins de 3 ans et un jardin d'enfants de 25 places pour les 3-6 ans. Inscriptions auprès du Relais Informations Famille.

- **Jardin d'enfants Édouard Robert**
16 rue Édouard Robert
01 46 28 20 93

L'offre associative de garde collective

Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales.

Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions.

La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- **Crèche Caramel** (en appartement 7h30/21h)
48 rue de Wattignies
01 43 44 03 88 - caramel.asso.fr
- **Maison Kangourou** (de 2 mois et demi à 4 ans)
30 bis rue Victor Chevreuil et 36 rue de Picpus
01 53 34 11 61 - www.lamaisonkangourou.com
- **Le Moulin en Herbe** (de 2 mois et demi à 4 ans)
16-20 rue des Meuniers
01 43 07 64 90
lemoulinenherbe@lamaisondes-boutchou.org
- **Au Bonheur des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
180 avenue Daumesnil
01 40 01 00 49 - www.abcpuericulture.com
aubonheurdesours@abcpuericulture.com
- **Graine d'ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
24-26 rue de Citeaux
grainedours@abcpuericulture.com
- **Les 2 Marie**
17 rue Lamblardie
01 43 45 62 61 - www.fondation-de-rothschild.fr

Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueils **occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein**. Inscriptions et renseignements directement auprès des structures. Certaines places sont réservées par la Mairie du 12^e et sont attribuées en commission.

- **La Maison des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
9 rue Fernand Fourreau
09 61 50 06 10
- **Multi-accueil Marcotte** (de 2 mois et demi à 3 ans)
77 rue de Reuilly
01 40 21 11 55

Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par **une association de parents**. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de personnels qualifiés. **Inscription et renseignements directement auprès des structures.**

- **Les Crocos**
180 avenue Daumesnil
01 44 67 80 40 - www.lescrocos.fr
- **Les Gardons**
15 rue Montgallet
01 43 42 25 14 - www.crechelesgardons.fr
- **Les Pieds tendres**
10 passage Abel Leblanc
01 43 45 91 03 - www.lespiedstendres.fr
- **Le Moulin Bleu**
60 bis rue de Picpus
01 44 67 09 83 - www.creche-moulin-bleu.fr

Les haltes-garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. **Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.**

- **Croque Nuage** (de 4 mois à 3 ans)
30 rue Énard
01 43 41 13 56 - croquenuage.free.fr
- **Relais 59** (de 3 mois à 4 ans) de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82 - csrelais59.org
- **Origami** (de la marche à 6 ans) de 8h30 à 18h
16 rue de Prague
01 53 17 68 48 - hg.origami.free.fr

Favoriser l'accueil de tous les enfants

Tous les enfants peuvent être accueillis dans les structures municipales. Le 12^e compte, par ailleurs, trois établissements qui ont la particularité d'accueillir des enfants porteurs de handicap.

La Maison Dagobert

Cet établissement multi-accueil propose des demi-journées ou des journées complètes, en fonction des places disponibles, pour une vingtaine d'enfants âgés de 1 à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année, dès le mois de mai pour la rentrée de septembre.

- **La Maison Dagobert**
30 rue Énard
01 40 02 04 88

+ d'info : www.apate.fr

L'école Gulliver

Ce jardin d'enfants de 36 places accueille des enfants âgés de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année et sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

- **L'école Gulliver**
59/61 rue des Pirogues de Bercy
01 43 46 25 20

+ d'info : www.apate.fr

Le multi-accueil Les 2 Marie

Ce multi-accueil associatif ouvre ses portes au mois de septembre 2019. Il comprend une crèche et un jardin d'enfants de 96 places parmi lesquelles un tiers sont dédiées aux enfants en situation de handicap.

- **Le multi-accueil Les 2 Marie**
17 rue Lamblardie
01 43 45 62 61

+ d'info : www.fondation-de-rothschild.fr

Le pôle enfance Les 2 Marie accueille près de 150 enfants de moins de 3 ans, dont certains en situation de handicap, depuis la rentrée 2019.



630 places en crèches créées entre 2014 et 2020

Les équipements créés depuis 2014

- 33 bis rue Montéra : 48 places
- 11 rue de Gravelle : 78 places
- 77 rue de Reuilly : 34 places
- Trousseau : 25 places
- Caserne de Reuilly : 66 places



CRÈCHES OUVERTES
EN 2019 DANS LE 12^e

Les équipements restructurés

- Victor Chevreuil : + 21 places, soit 60 places
- Lamblardie : + 87 places, soit 159 places
- Pierre Bourdan : + 44 places, soit 99 places
- Jardin d'enfants Édouard Robert : 15 places pour les 0-3 ans et 25 places pour les 3-6 ans.

Les structures prévues d'ici janvier 2020

- 24-26 rue de Citeaux : 99 places (septembre 2019)
- Passage Brulon-Driancourt : 22 places





Dans les assiettes des tout-petits

La Ville propose aux enfants une alimentation biologique et durable et des repas de qualité dans les crèches municipales.

Du lait 100% bio

Depuis le printemps 2019, les 2 300 litres de lait servis chaque jour aux enfants accueillis dans les crèches parisiennes sont exclusivement issus de l'agriculture biologique. Paris fournit ainsi 100% de lait bio aux moins de 3 ans dans les crèches municipales.

Une alimentation bio et locale

La Ville poursuit continuellement ses efforts pour améliorer le taux de produits issus des filières bio, locales et durables dans les assiettes des tout-petits. En 2018, cette part atteignait plus de 70% dans le 12^e. Des plats végétariens sont également servis une fois par semaine. La priorité est donnée au « fait maison », écartant les produits transformés contenant des additifs, colorants, huile de palme, OGM, etc.

Des repas faits sur place

Dans les crèches collectives municipales parisiennes, la cuisine est faite sur place par un personnel formé et dans des locaux strictement contrôlés, ce qui constitue un gage de qualité et de sécurité des préparations et permet une maîtrise fine de la qualité des matières premières. Chaque crèche possède une cuisine et une ou plusieurs biberonneries.



L'inscription en crèche municipale

Les démarches en Mairie d'arrondissement

Pré-inscription :

- › **Où ?** Au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12^e arrondissement
- › **Quand ?** À partir du 6^e mois de grossesse

Pièces à présenter :

- › Pièces d'identité des deux parents
- › Livret de famille ou acte de naissance
- › 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition des parents

Confirmation d'inscription :

- › Après la naissance de votre enfant, **vous devez confirmer sa pré-inscription en fournissant impérativement l'acte de naissance** au Relais Informations Familles.

Renouvellement des demandes :

Un courrier de renouvellement vous sera envoyé dans le 5^e mois suivant votre inscription si celle-ci n'a pas pu être satisfaite. Si vous souhaitez maintenir votre demande de place en crèche, il est impératif de retourner le coupon complété dans les meilleurs délais. À défaut, votre demande sera archivée.

- **Relais Information Familles du 12^e**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 12
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h
et le jeudi jusqu'à 19h30

Attribution des places en crèche : une commission anonymisée

La commission d'attribution se réunit une fois par mois, sauf en été.

Composition :

- › Élu-e-s du Conseil d'Arrondissement du 12^e, de la majorité et de l'opposition
- › Coordinatrices de crèches de secteur
- › Responsables et adjointes des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- › Médecins et puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)
- › Assistantes sociales, puéricultrices de secteur
- › Responsable du Relais d'Assistants Maternelles
- › Responsables des crèches associatives

Critères d'appréciation des dossiers :

- › Situation professionnelle des parents
- › Santé des enfants et des parents, longue maladie, handicap, etc.
- › Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- › Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse

ATTRIBUTION DES PLACES : UN PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore le principe de transparence dans l'attribution des places en crèche. La transparence garantit le rapport de confiance avec les habitants et l'équité. Ainsi :

- › L'attribution des places en crèche est anonymisée.
- › Les places rendues disponibles (refus, déménagement etc.) sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches.
- › Les résultats mensuels de la commission d'attribution sont disponibles sur le site Internet de la Mairie du 12^e et consultables par tous.



Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usagers parisiens, un téléservice est mis en place. Il offre 4 fonctionnalités :

Formuler une demande de pré-inscription

Actualiser / annuler la demande d'inscription

Formuler une demande de rendez-vous en Mairie

Suivre l'état d'avancement de la demande d'inscription

Le service de pré-inscription en ligne est accessible sur le portail de la Mairie : Mairie12.paris.fr / mes démarches / enfance et affaires scolaires

Demande de pré-inscription

Ce formulaire vous permet de saisir une demande de pré-inscription en établissement d'accueil de la petite enfance au sein du 12^e arrondissement.

Attention ! **Nous vous rappelons que la demande de pré-inscription saisie en ligne ne vaut pas inscription.** Le passage en Mairie reste obligatoire afin de présenter les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre demande.

Formuler une demande de rendez-vous avec le Relais Informations Familles (RIF) pour valider la demande d'inscription

Grâce au formulaire de demande de rendez-vous, vous pouvez sélectionner un créneau proposé par la Mairie du 12^e afin de venir valider votre demande de pré-inscription.

Actualiser ou annuler votre demande d'inscription

Ce formulaire de mise à jour vous offre deux possibilités :

- › **Confirmer votre demande** : ce formulaire vous permet de maintenir votre demande active pendant 6 mois. Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées téléphoniques, mails ou indiquer la date de naissance de votre enfant.
- › **Annuler votre demande** : si vous n'avez plus besoin d'une place au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance au sein de l'arrondissement, vous pouvez annuler votre demande.

Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande en vous connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le certificat d'inscription remis par la Mairie à l'issue de votre rendez vous.

Bornes numériques : des agents de la Mairie du 12^e sont à votre disposition pour vous accompagner, si vous en avez besoin, dans l'utilisation des services en ligne. Deux bornes numériques sont situées à l'accueil de la Mairie du 12^e et au Relais Informations Familles.



Les tarifs

Pour connaître le montant à payer, vous devez :

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Multiplier vos ressources mensuelles par le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants.

Tarifs journaliers pour les crèches municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.003

Tarifs horaires pour les haltes-garderies municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0003

Pour connaître les tarifs des autres structures, merci de vous renseigner directement auprès d'elles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales fixe une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.

Les modes de garde individuels

Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles assurent à leur domicile la garde de 1 à 3 enfants dès l'âge de 2 mois et demi. Ces professionnelles de la petite enfance sont agréées et contrôlées par le service d'agrément des assistants maternels et familiaux.

Pour vous procurer **la liste des assistantes maternelles de l'arrondissement**, contactez le service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels du 12^e au : 01 55 78 86 40.

Les Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Ce sont des lieux de rencontres, d'échanges et de jeux animés par des éducatrices de jeunes enfants et destinés aux assistantes maternelles qui s'y rendent accompagnées par les enfants qui leur sont confiés.

- **Relais d'Assistants Maternelles**
31 rue Rambouillet
01 55 78 86 47

Les auxiliaires parentales

Employées directement par les parents, les auxiliaires parentales gardent les enfants au domicile de la

famille. La garde partagée entre plusieurs familles permet aux parents de faire garder leurs enfants alternativement dans un domicile et dans l'autre.

Les aides financières pour l'accueil individuel

Si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération de votre salariée et des cotisations sociales, sous conditions de ressources.

Pour plus d'informations : www.caf.fr

+ d'info :

- Pour vous aider à faire votre choix entre les différents modes de garde et comparer les coûts, rendez-vous sur : www.paris.fr/creches
- Des conseillers sont également à votre écoute par téléphone au 01 42 76 75 00 ou par mail : fairegarder-monenfant@paris.fr
- Tous les parents et futurs parents peuvent participer aux réunions mensuelles d'information organisées par le Relais Information Familles (*lire p.14*)



Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi

La Protection Maternelle et Infantile

Dans le 12^e, 2 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à six ans.

Accompagnement par des professionnels

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière-puéricultrice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse.

Des ateliers pour les parents

Des ateliers sont également proposés : préparation à la naissance, groupes d'échanges entre futurs parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du tout-petit, massage du bébé, nutrition, lecture.

Des informations pour les parents

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collective destinées en priorité aux futurs parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par une assistante sociale, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

2 centres de PMI dans le 12^e

- 1 rue Tourneux
01 43 07 83 37
- 43 rue de Picpus
01 53 44 99 80

Le Relais Informations Familles

En Mairie du 12^e, le Relais Informations Familles (RIF) accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières ou faire valoir des droits. Le RIF propose tous les mois, sauf en août, **une réunion mensuelle d'information ouverte à toutes les familles.**

- **RIF de la Mairie du 12^e arrondissement**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 12
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h
et le jeudi jusqu'à 19h30

Le Conseil des parents

Le Conseil des parents réunit les parents élus des crèches municipales de l'arrondissement. Il permet à ceux-ci d'échanger avec les professionnels de la petite enfance et les élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. La Mairie leur propose, par exemple, de participer à des séances de formation aux premiers secours. Le Conseil des parents se réunit deux à trois fois par an en Mairie du 12^e, en présence des élus, des services et des experts.



Les écoles

L'inscription à l'école publique	p. 16-17
Le fonctionnement des écoles publiques	p. 18-20
L'emploi du temps des élèves parisiens	p. 21
Les activités péri et extrascolaires	p. 22-25
Facil'familles, votre service en ligne	p. 26
L'inscription en centres de loisirs	p. 27
La restauration scolaire	p. 28-30



L'inscription à l'école publique

Démarches d'inscription

L'inscription scolaire se fait par une personne exerçant l'autorité parentale au Relais Informations Familles (RIF).

Tous les enfants résidant dans l'arrondissement peuvent être accueillis à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. Les inscriptions ont lieu à partir du mois de novembre jusqu'à fin janvier pour l'année scolaire suivante.

- **RIF de la Mairie du 12^e arrondissement**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 12
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h
et le jeudi jusqu'à 19h30

Pièces justificatives

- › Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance
- › Le carnet de santé
- › Une pièce d'identité du responsable légal et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- › Un justificatif de domicile récent
- › Si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école précédente

Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas.

Muni du certificat d'inscription, vous êtes invité à vous rendre à l'école de secteur de l'enfant pour procéder à son admission.

Sectorisation et dérogation

Les élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. À cette fin, un "périmètre scolaire" est défini pour chaque école. En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Parfois, un périmètre peut être commun à plusieurs écoles. Le cas échéant, des dérogations individuelles à cette sectorisation peuvent être accordées par la Mairie d'arrondissement. Celle-ci peut être amenée, en fonction des effectifs par classe, à proposer une autre école que celle du secteur par dérogation administrative.

+ d'info :

- Pour savoir de quelle école dépend votre enfant : perimscsco.paris.fr
- Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : capgeo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire
- Pour recevoir toute l'information de la Mairie du 12^e, abonnez-vous à sa lettre d'information hebdomadaire sur mairie12.paris.fr





Les écoles maternelles publiques

13 rue ARMAND ROUSSEAU	01 43 44 77 27
167 rue de BERCY	01 46 28 95 58
28 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 43 54 50
16 rue CHARLES BAUDELAIRE	01 43 07 54 28
253 Bis avenue DAUMESNIL	01 55 78 21 45
70 av DAUMESNIL	01 43 43 96 88
42 av du Docteur ARNOLD NETTER	01 43 46 77 97
12 rue d'ARTAGNAN	01 43 46 72 08
15 rue ÉLISA LEMONNIER	01 43 43 66 91
7 rue JEAN BOUTON	01 44 74 32 45
40 rue JACQUES HILLAIRET	01 40 19 91 42
2 pl LACHAMBEAUDIE	01 43 40 60 30
16 rue CARNOT	01 46 28 24 13
16 rue MARSOULAN	01 43 07 67 59
40 rue des MEUNIERS	01 43 43 43 30
47 rue de PICPUS	01 43 41 35 17
56 rue de PICPUS	01 43 43 30 60
33 rue POMMARD	01 46 28 52 55
59 rue de REUILLY	01 43 07 71 34
41 rue TRAVERSIERE	01 43 43 70 09

Les écoles élémentaires publiques

165 rue de BERCY	01 46 28 94 51
4 rue BIGNON	01 43 43 34 30
18 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 07 67 58
315 rue de CHARENTON	01 43 43 53 27
51 rue de CHARENTON	01 43 07 74 19
8 rue Charles BAUDELAIRE	01 43 07 44 71
253 ter av DAUMESNIL	01 55 78 21 50
40 bd DIDEROT	01 43 07 44 70
5 rue GERTY ARCHIMÈDE	01 56 95 08 00
83 avenue du GÉNÉRAL MICHEL BIZOT	01 43 43 48 64
10 A rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 14
8 B rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 15
19 rue MARSOULAN	01 43 07 77 39
56 A rue de PICPUS	01 43 43 39 22
56 B rue de PICPUS	01 43 43 11 39
4 rue POMMARD	01 43 07 58 76
27 rue de REUILLY	01 43 72 41 75
57 A rue de REUILLY	01 43 07 68 47
57 B rue de REUILLY	01 43 43 99 46
52 rue de WATTIGNIES	01 43 43 25 24

Une école polyvalente publique

16 rue MONTEMPOIVRE	01 43 41 28 50
---------------------	----------------

Le fonctionnement des écoles publiques

Le rôle de l'Éducation Nationale

L'État a la responsabilité du recrutement des directeurs, des enseignants, des contenus de l'enseignement, des contrôles et des études.

C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui décide des ouvertures ou des fermetures de classe.

Le rôle de la Ville de Paris

Elle est notamment chargée d'assurer :

- › la construction, l'entretien et le fonctionnement matériel des écoles.
- › l'équipement des écoles : jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, matériel audiovisuel etc.
- › l'approvisionnement des écoles pour le compte des Mairies d'arrondissement en papier, crayons, livres de bibliothèques, matériel pédagogique, fournitures pour les arts plastiques, la musique etc.
- › la gestion des professeurs de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école : gardien, personnel d'animation, ASEM et personnel de service.
- › l'organisation des activités péri et extrascolaires.

Le rôle de la Mairie du 12^e

- › Elle participe, avec la Ville de Paris, au financement des fournitures scolaires, elle gère les budgets des travaux dans les écoles et apporte un soutien financier aux projets scolaires locaux.
- › Elle donne son avis sur toutes les décisions relatives aux locaux scolaires et activités péri et extrascolaires.
- › Elle détermine, en lien avec la Ville de Paris, la sectorisation des écoles.
- › Elle enregistre les inscriptions scolaires.
- › La Maire du 12^e préside la Caisse des Écoles, responsable de la restauration scolaire.

L'Inspection de l'Éducation Nationale

Elle gère administrativement et pédagogiquement les enseignants de la circonscription.

Inspection secteur 12- A3 : 01 43 43 13 59

Inspection secteur 12 B Nation : 01 43 44 05 71

Les + de la Ville de Paris pour les écoles

Des professeurs spécialisés pour les arts et le sport (PVP)

Les professeurs de la Ville de Paris sont chargés, sur le temps scolaire, des enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires, à savoir : 1h d'éducation musicale, 1h d'arts plastiques et 1h30 d'éducation physique et sportive par semaine.

Des directeurs déchargés de classes

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, les directeurs ou directrices sont déchargés d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes. Au niveau national, le seuil de décharge est de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire.



La communauté éducative

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission de connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche "co-éducative".

L'équipe pédagogique

- › le directeur/la directrice.
- › les professeurs des écoles.
- › les professeurs de la Ville de Paris, spécialisés en Éducation Physique, Musique et Arts Plastiques.
- › les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) : ce service dépend de l'Éducation Nationale. Il est composé d'enseignants spécialisés qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateurs en psychopédagogie.

Le personnel périscolaire et technique

- › les animateurs de la Ville de Paris : sous l'autorité du responsable éducatif ville (REV), ils assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps de midi et après la classe à 15h ou 16h30.
- › les gardiens des écoles, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.

- › les agents techniques des écoles (ATE) : ils ou elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.
- › les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-e-s, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- › les agents de la Caisse des Écoles pour la restauration scolaire.

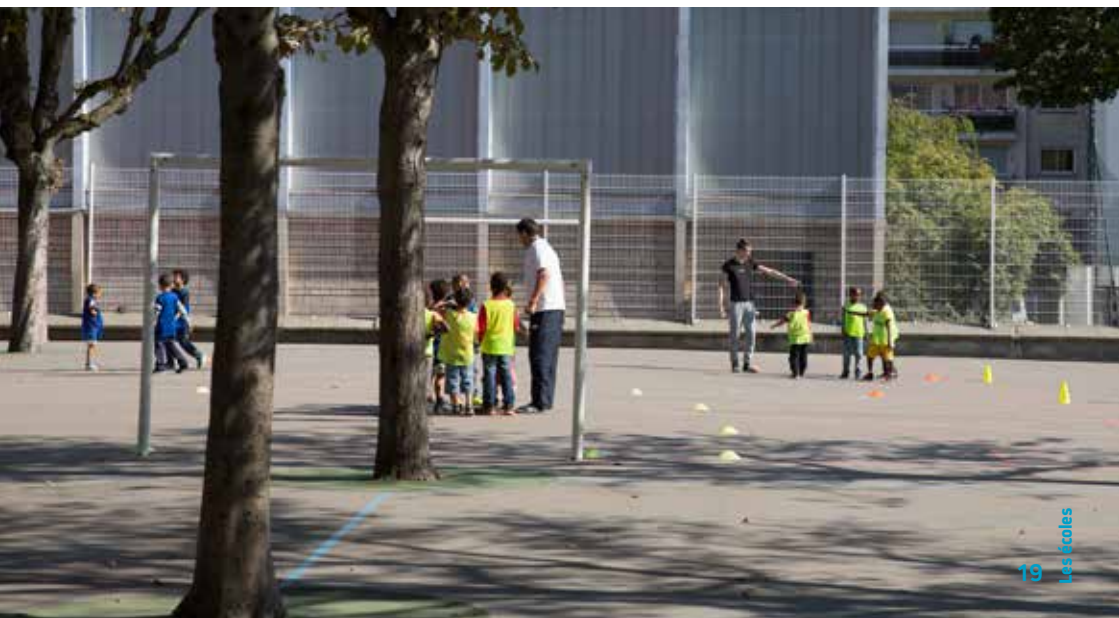
Le personnel médico-social

- › l'assistante sociale et le médecin scolaire.

Les parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires. Ils accompagnent quotidiennement le travail scolaire de leurs enfants, dialoguent régulièrement avec les enseignants et participent aux événements organisés à l'école. Par le biais de leurs représentants élus, ils s'expriment au conseil d'école et contribue à animer la vie scolaire. (*lire p. 20*)

En outre, les parents disposent d'un outil privilégié de dialogue : **le carnet de correspondance**. D'autres outils d'information existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe ou encore les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles.





Le conseil d'école

Le conseil adopte le **règlement intérieur et le projet d'école**. Il est consulté sur les grandes décisions liées à la vie de l'école.

Il est composé du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'élus municipaux, du représentant de la Mairie de Paris, des représentants élus des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Le responsable éducatif ville (REV) est invité au conseil d'école.

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école donne notamment son avis sur :

- › les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux.
- › l'utilisation des moyens alloués à l'école.
- › les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap.
- › les activités périscolaires, la restauration scolaire.
- › la protection et la sécurité des enfants.

Paris favorise la scolarisation de tous les enfants

Les Ulis, pour les enfants en situation de handicap

Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

En 2019-2020, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Lamoricière A.

Classe UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Les élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française, à partir de 6 ans et âgés de moins de 11 ans, sont scolarisés au sein de l'une des quatre UPE2A du 12^e, implantées dans les écoles élémentaires Diderot, 315 Charenton, Lamoricière et Gerty Archimède.

L'emploi du temps des élèves parisiens

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON
13h30 > 15h	CLASSE	CLASSE	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN À 18H OU 18H30)	CLASSE	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES			ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES
16h30 > 18h Élémentaire	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)
16h30 > 18h30 Maternelle					

TEMPS SCOLAIRE

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Les activités péri et extrascolaires

Des activités pour tous les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière et sont habilités par l'État et la CAF. Le projet éducatif parisien associe tous les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

À l'école maternelle

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Éducatif Ville (REV), l'équipe se compose d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et d'animateurs. Leur qualification est réglementée (80% minimum d'agents titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et casier judiciaire vierge).

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. (*lire p. 30*)

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

- Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant :
 - le langage et l'expression
 - l'éveil artistique
 - l'éveil musical
 - l'éveil corporel
 - la découverte de son environnement
 - la socialisation
 - l'éducation à la santé
 - la découverte des 5 sens
- Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

Une collation pour le goûter à 16h30.





Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 18h30

En application du plan lecture, les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année.

Des animateurs spécialement formés par le Centre de lecture de la Ville de Paris proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.



POUR LES ATELIERS GRATUITS EN
MATERNELLE DU MARDI ET DU VENDREDI,
LE TAUX D'ENCADREMENT EST DE

1 adulte pour **14** enfants

Les centres de loisirs maternels

Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les écoles de Paris.

Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi, avec ou sans repas à la cantine.

Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature dans le Bois de Vincennes...).



L'été, les enfants des centres de loisirs maternels du 12^e peuvent profiter de l'Espace Nature au Bois de Vincennes.

À l'école élémentaire

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Éducatif Ville (REV), l'équipe se compose d'animateurs et d'intervenants extérieurs pour les ateliers.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial.

(lire p. 30)

Bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1 000 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteurs actifs et créatifs. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. Les BCD sont également accessibles aux enseignants et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

- L'enfant choisit deux ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année.
- Il est encadré par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, des centres d'animation et des bibliothèques ou des partenaires associatifs.
- Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateurs assurent la sécurité des déplacements des enfants (gilet fluorescent).

Les études surveillées de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, des enseignants et des animateurs aident l'enfant à réviser ses leçons. Celui-ci peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Les ateliers bleus de 16h30 à 18h

Les ateliers bleus sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.

L'accueil des enfants en situation de handicap



Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composée d'enfants non porteurs de handicap.

Le 12^e arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.

Les centres de loisirs élémentaires

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants de 6 à 14 ans regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités périscolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le mercredi de 13h30 à 18h30

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants.

Les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas à la cantine.

Les vacances d'été

Les enfants peuvent être accueillis dans n'importe quel centre de loisirs parisien, à la journée. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature, Séjours Aventure...).





Facil'familles, votre service en ligne

Avec le portail Facil'familles, vous pouvez faire depuis chez vous vos demandes d'inscription à la majorité des activités périscolaires et gérer leur règlement plus facilement, avec une seule facture (hors restauration scolaire).

Vous pouvez aussi choisir de payer vos factures en ligne, soit par carte bancaire, soit par prélèvement automatique. Les factures Facil'familles sont établies en fonction d'une tranche tarifaire précise qui tient compte des ressources du foyer.

L'inscription au portail Facil'familles se fait automatiquement au moment de l'inscription de votre enfant à la Mairie. Vos identifiants vous sont envoyés dans les 15 jours à votre domicile. Vous êtes ensuite libre d'utiliser ce service.

Portail Facil'familles : à retrouver sur le site Mairie12.paris.fr/ rubrique Portail facil'familles

+ d'info :

- **Mission Facil'Familles**
Mairie de Paris
210 Quai de Jemmapes 75010 Paris
01 42 76 28 77



Procédure d'inscription en centre de loisirs

L'inscription au centre de loisirs est obligatoire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter les activités et de réduire le gaspillage alimentaire, l'inscription aux centres de loisirs est obligatoire :

- pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- **Automne** : du 23 septembre au 7 octobre 2019
- **Fin d'année** : du 25 novembre au 9 décembre 2019
- **Hiver** : du 13 au 27 janvier 2020
- **Printemps** : du 9 au 23 mars 2020
- **Juillet et Août** : du 8 au 22 juin 2020

La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non pas sur la présence des enfants

- Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et porte sur la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez payer l'inscription.
- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit, ou s'il est inscrit dans un centre mais qu'il va dans un autre, vous paierez 30% plus cher.

Inscription et paiement en ligne

Toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne depuis votre compte Facil'Familles.

Avec Facil'Familles, vous pouvez également choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique, soit par carte bancaire. Les activités relevant du périmètre Facil'Familles sont facturées selon vos revenus. Il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire qui détermine les montants facturés mensuellement. (*lire p.26*)



La restauration scolaire



La Caisse des Écoles du 12^e arrondissement est en charge de la restauration scolaire dans les écoles et dans certains collèges publics. Elle propose chaque jour aux enfants des menus spécialement étudiés pour assurer un équilibre nutritionnel adapté à leur bon développement. Les menus s'inscrivent également dans les objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

Le temps du déjeuner

À l'école maternelle, le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 14 enfants. En élémentaire, d'1 adulte pour 18 enfants. Les animateurs incitent les enfants à goûter tous les aliments proposés, sans les forcer.

Des repas élaborés dans nos cuisines

La Caisse des Écoles produit elle-même environ 10 000 repas par jour élaborés chaque matin, soit directement sur place, soit dans l'une des cuisines de production du 12^e. Dans ce cas, ils sont acheminés vers les écoles en « liaison chaude » et consommés dans les deux heures suivant leur préparation. Les menus sont élaborés par une diététicienne-nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chefs de cuisine et une commission associant des parents d'élèves.

Une alimentation durable

Les repas servis respectent les équilibres alimentaires et privilégient la saisonnalité des denrées, avec plus de 80% de produits de saison. Depuis 2016, un menu végétarien est proposé chaque semaine afin de diversifier l'alimentation des enfants et de les sensibiliser à l'impact de la production de la viande sur notre environnement. En cette rentrée 2019, plus de 53% des produits qui composent les repas sont issus de l'agriculture biologique, labellisée et durable.





La Caisse des Écoles du 12^e produit elle-même environ 10 000 repas chaque jour.

« Mon Restau Responsable »

La Caisse des Écoles du 12^e a adhéré en 2019 à la démarche « Mon Restau Responsable » de la Fondation pour la Nature et l'Homme créée par Nicolas Hulot. Cet engagement s'inscrit dans une approche globale autour d'une alimentation saine et accessible à tous qui respecte l'environnement et promeut les filières alimentaires locales.

Le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les enfants sont sensibilisés à la nécessité de limiter le gaspillage alimentaire. En élémentaire, des demi-portion sont proposées pour les entrées, ce qui permet également de goûter de nouvelles recettes. À la fin du repas, les déchets sont triés par les enfants, via des « tables de tri » installées aujourd'hui dans toutes les écoles de l'arrondissement. Occasionnellement, les déchets sont pesés afin de permettre à tous de prendre conscience de la quantité de nourriture jetée.

Les petits-déjeuners à l'école

La Caisse des Écoles invite régulièrement les parents à participer à un petit-déjeuner dans l'école de leur enfant. L'occasion de découvrir le lieu de restauration, de partager un moment de convivialité et d'apprendre à composer au mieux le premier repas de la journée.

Un menu thématique par mois

Le temps du repas est aussi un moment de convivialité et d'éveil pour les enfants. Une fois par mois, la Caisse des Écoles leur propose un repas à thème.

+ de 53% 
DES PRODUITS SERVIS AUX ENFANTS
SONT ISSUS DE L'AGRICULTURE BIO,
DURABLE ET LABELLISÉE

La restauration en pratique

Une tarification liée au quotient familial

Le prix du repas pour les familles s'échelonne de 0,13€ à 7€ pour l'année 2019-2020.

TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/REPAS
1	≤ à 234 €	0,13 €
2	≤ à 384 €	0,85 €
3	≤ à 548 €	1,62 €
4	≤ à 959 €	2,28 €
5	≤ à 1 370 €	3,62 €
6	≤ à 1 900 €	4,61 €
7	≤ à 2 500 €	4,89 €
8	≤ à 3 333 €	5,10 €
9	≤ à 5 000 €	6,00 €
10	> à 5 000 €	7,00 €

Comment s'inscrire à la cantine ?

Le dossier d'inscription, remis aux familles via le directeur/la directrice de l'école, doit être retourné complété à la Caisse des Écoles (130 avenue Daumesnil). Il est également disponible sur le site cdeparis12.fr. Une notification de tarif est ensuite envoyée aux familles.

Notez que les tarifs de la restauration scolaire ne correspondent qu'à une part du coût réel du repas. La Ville de Paris finance la restauration scolaire par le biais d'une subvention versée à la Caisse des Écoles.

Comment payer ses factures ?

Par prélèvement automatique : le formulaire est à télécharger sur le site de la Caisse des Écoles cdeparis12.fr

Par chèque ou espèce : le règlement se fait directement auprès de l'école de votre enfant

En ligne par carte bancaire : le règlement se fait sur le site de la Caisse des Écoles cdeparis12.fr

Où consulter les menus ?

- Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site de la Mairie du 12^e et de la Caisse des Écoles.
- Pour recevoir toutes les semaines les menus de la restauration scolaire par mail, abonnez-vous à la lettre d'information de la Mairie du 12^e sur mairie12.paris.fr.

Pour tout question concernant la restauration scolaire

- Nouveau ! Le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr**
- Accueil en Mairie au RIF (Relais Informations Familles) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.**
130 avenue Daumesnil
01 44 74 33 80
contact@cdeparis12.fr



Les collèges

Le fonctionnement des collèges publics	p. 32
La sectorisation et l'inscription	p. 33
Les dispositifs pour accompagner les collégiens	p. 34

7
COLLÈGES
PUBLICS
DANS LE 12^E


+ de 900 000 d'euros
D'INVESTISSEMENT CHAQUE ANNÉE
POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION
DES COLLÈGES

3 
COLLÈGES ONT LEUR REPAS
FOURNIS PAR
LA CAISSE DES ÉCOLES
DANS LE 12^E

Fonctionnement des collèges publics

Le rôle de la Mairie de Paris

La Mairie de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges publics.

Elle attribue à chaque collège une dotation qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

Elle fournit notamment les mobiliers et le matériel (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

La Mairie de Paris détermine les modalités générales d'exploitation de la restauration scolaire dans le second degré, mais chaque collège en assure directement la gestion pour son propre compte. Elle fixe les tarifs calculés selon les revenus des familles.

Elle détermine enfin la sectorisation de chaque collège. C'est ainsi que les élèves sont orientés vers un établissement déterminé en fonction de leur domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'État (via le Rectorat de Paris).

Le rôle de la Région Île-de-France

La Région est responsable du fonctionnement des lycées publics et cités scolaires comme celle de Paul Valéry dans le 12^e.

Le rôle de l'État

L'État a la responsabilité nationale des contenus de l'enseignement, des contrôles et de la sanction des études. Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'État.

Le rectorat, en tant que représentant de l'État, détermine le nombre d'heures d'enseignements affectées aux collèges et nomme les enseignants.

L'inspecteur d'Académie pour le secondaire a la charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement et de l'affectation des élèves.

Le 12^e arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.

Les collèges publics du 12^e

- **Georges Courteline**
48 avenue du docteur Arnold Netter
- **Guy Flavien**
6 rue d'Artagnan
- **Jean-François Oeben**
21 rue de Reuilly
- **Germaine Tillion**
8 avenue Vincent d'Indy
- **Paul Valéry**
38 boulevard Soult
- **Paul Verlaine**
167 rue de Bercy
- **Jules Verne**
20 rue de la Brèche-aux-Loups

Dans les collèges publics, la scolarisation est gratuite et les tarifs de la restauration scolaire sont identiques à ceux pratiqués à l'école.

L'inscription au collège public

Démarches d'inscription

- Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6^{ème}, l'école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant au collège.

- Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris :

Les écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrits en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre à l'école ou à envoyer au rectorat de Paris à l'adresse suivante :

- **Rectorat de l'académie de Paris**
Division de la vie de l'élève
Bureau DVE1 - Collège
12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

- Inscriptions en 6^{ème} en cours d'année scolaire :
Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème}, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

+ d'info : www.ac-paris.fr

Dans quel collège mon enfant sera-t-il scolarisé ?

À partir du mois de juin, vous pouvez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'Académie de Paris. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement. Les formalités d'inscription sont à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation.

Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issus des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat et elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

+ d'info : www.ac-paris.fr

Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. **Les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité du Rectorat de Paris.**

Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- › la classe à double cursus pour l'enseignement artistique
- › les sections internationales
- › les sections sportives
- › les sections d'enseignement général et professionnel adaptés
- › les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS)
- › les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

+ d'info :

- Pour savoir de quel collège dépend votre enfant : perimscoparis.fr
- Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : cageo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire

Les dispositifs pour accompagner les collégiens

La Mairie du 12^e travaille avec l'ensemble de la communauté éducative à une attribution équilibrée des moyens en fonction des effectifs. Culture, sport, langues étrangères, soutien scolaire... les collèges publics du 12^e ont tous, dans leur domaine de spécialité, des atouts qui favorisent la réussite des élèves.

Une classe à horaires aménagés musique à Germaine Tillion

Le dispositif « CHAM » du collège Germaine Tillion et du conservatoire du 12^e a été créé en septembre 2015. Il est le fruit d'une coopération culturelle et artistique de longue date entre les deux établissements et l'Éducation nationale. Cette classe à horaires aménagés offre la possibilité aux élèves de recevoir, en complément de leur scolarité générale, une formation dans le domaine de la musique. Les élèves résidant dans le secteur élargi du collège peuvent en bénéficier.

+ d'info : mairie12.paris.fr

Des résidences artistiques

Afin de développer les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles, la Ville de Paris développe des projets éducatifs autour de résidences

artistiques, au sein des collèges. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir le processus de création et de s'initier à diverses disciplines (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, peinture, arts numériques, photographie, arts circassiens, marionnettes, cultures urbaines, etc.) tout en se familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes intervenants. Les collèges Paul Verlaine et Germaine Tillion accueillent des artistes en résidence en 2019-2020.

Les classes ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire)

Les élèves porteurs de handicap sont scolarisés dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadrés par des enseignants spécialisés. Pour certains enseignements, ils sont intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins. En 2019-2020 : Guy Flavien, Jean-François Oeben et Jules Verne proposent des classes ULIS.





Le 12^e pour les familles

L'éveil des tout-petits et le soutien à la parentalité	p. 36
Des activités pour les familles	p. 37
Les Centres Paris Anim'	p. 38-39
L'accompagnement à la scolarité	p. 40-41
Les bibliothèques municipales	p. 42
Le Conservatoire Paul Dukas	p. 43



L'éveil des tout-petits et le soutien à la parentalité

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux tout-petits jusqu'à 3 ans ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants de 3 à 5 ans.

- 3/5 rue d'Aligre
01 53 46 75 10
maisondesensembles@laligue.org
www.ligueparis.org

La parenthèse

Lieu d'accueil enfants/parents de 0 à 6 ans.

- **Centre CAF**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10

Le Passage des Tout-Petits

Géré par l'association CLAP (consultation et lieu d'accueil psychanalytique), le Passage des Tout-Petits est un lieu d'accueil destiné aux enfants de moins de 5 ans et à leurs parents. C'est un lieu de parole, d'échange et de rencontre où chacun peut venir passer un moment et où l'on peut aborder les questions de la vie quotidienne concernant la petite enfance, la maternité, la parentalité.

Sans rendez-vous, gratuit.

Lundi, jeudi, vendredi : 15h30 à 19h

Mercredi, samedi : 9h30 à 13h

- 24 passage Raguinot
M° Gare de Lyon
01 70 69 47 53 / 06 98 39 93 59
association.leclap@gmail.com
clap-passagedestoutpetits.com

L'espace solidaire de la Croix-Rouge

Dans cette structure, un Espace Bébé-Parents accueille gratuitement, tous les lundis de 14h à 17h, des parents d'enfants de 0 à 24 mois, pour des échanges bienveillants et une écoute attentive. L'espace solidaire de la Croix-Rouge propose aussi des ateliers : massage parents-bébés, atelier cuisine pour bébé, formation IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons). Les parents pourront également profiter d'une baby boutique à prix solidaire.

- 18/20 rue Édouard Robert
01 40 01 05 21
ddas-espace12.dd75@croix-rouge.fr

Espace famille médiation (association Olga Spitzer)

L'espace famille médiation s'adresse aux familles en conflit, de rupture, séparation ou divorce : il propose écoute, dialogue et élabore des solutions concrètes.

- 01 43 07 97 34

Des activités pour les familles

Les ludothèques du 12^e

- **Relais 59**
Espaces d'échange parents-enfants à travers le jeu.
1 rue Hector Malot
01 45 43 20 82
Ouvert deux mercredis par mois de 14h à 17h
- **Ludoscope rue aux enfants Bignon**
Animée par le collectif Périscope, la ludothèque de la rue aux enfants Bignon est ouverte en semaine à la sortie de l'école, le mercredi et une semaine durant les vacances scolaires.
- **Ludomouv**
Cette ludothèque se déplace dans les espaces publics conviviaux (jardin de Reuilly, place de la Nation, etc) durant les vacances scolaires.

Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.
Place Henri Frenay
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com
www.momartre.net

Sport en famille

Le dispositif Paris Sport Famille permet aux parents et à leurs enfants âgés de 3 à 7 ans de découvrir et de pratiquer ensemble de nombreuses activités gratuites et ludiques.

- **Gymnase Althéa Gibson**
13 rue Gerty Archimède
01 56 58 46 11
Créneau : le dimanche de 10h à 12h

+ d'info :

- Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités associatives, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e (située 181 avenue Daumesnil) au 01 53 33 51 20.



Les Centres Paris Anim'

Dans les centres Paris Anim', les habitants du 12^e bénéficient d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques, selon une politique tarifaire modulée.

Les centres Paris Anim' du CLAJE

Ils proposent des activités pour les enfants, dès l'âge de 2 ans, pour les jeunes et pour les adultes : arts plastiques, activités sportives, arts du spectacle, danse, jeux d'esprit, langues, mise en forme, musique, sciences... Les activités ont lieu toutes les semaines, hors période de vacances scolaires durant lesquelles des stages sont proposés.

- **Bercy**
51 rue François Truffaut
01 40 01 95 58
bercy@claje.asso.fr
www.claje.asso.fr/bercy

- **Villiot-Rapée**
36 quai de la Rapée
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
www.claje.asso.fr/villiot-rapee

- **Montgallet**
4 passage Stinville
01 43 41 47 87
montgallet@claje.asso.fr
www.claje.asso.fr/montgallet

- **Reuilly**
19 rue Antoine -Julien Hénard
01 40 02 06 60
reuilly@claje.asso.fr
http://www.claje.asso.fr/reuilly

- **Annexe Érard (Paris-Ateliers)**
10 rue Érard
01 44 74 00 25
www.claje.asso.fr/erard

+ d'info :

Inscriptions : www.claje.asso.fr

Tarifs : www.claje.asso.fr/tarifsdesactivites





Les centres Paris Anim' de la Ligue de l'enseignement

Ils sont gérés par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une délégation de service public. Leur fonctionnement est identique à celui des autres centres.

Maurice Ravel

Il propose des activités pour les enfants et les adolescents favorisant la découverte et l'apprentissage: sport, arts de la scène, danse, musique, arts, langues et soutien scolaire.

- 6 avenue Maurice Ravel
01 44 75 60 14
www.animravel.fr

La Maison des Ensembles

Ce lieu de rencontres et d'échanges accueille les associations parisiennes et plus particulièrement celles situées dans le quartier Aligre-Gare de Lyon.

Espace jeunes (12-30 ans) : accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Studio 21 : accueil des amateurs et semi-professionnels pour des répétitions, des enregistrements sonores mais également en résidence. Les dossiers de candidature sont à demander par mail : mdeson@ligueparis.org

- 3-5 rue d'Aligre
01 53 46 75 10
<https://ligueparis.org/centre-animation/>
12eme-arrondissement

L'accompagnement à la scolarité

Votre enfant a besoin d'un soutien, d'une aide aux devoirs pour mieux réussir en élémentaire, au collège ou au lycée ? Voici la liste des structures non lucratives qui proposent un accompagnement dans le 12^e arrondissement. Contactez-les directement pour connaître leurs modalités d'inscription.

Maternelle • Primaire

- **Mom'frenay**
12 rue Jean Bouton
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com
Maternelle et primaire
Sorties d'école et ateliers artistiques :
du lundi au vendredi jusqu'à 20h

Primaire

- **Les 12 sourires**
3 passage Stinville
(Exercices aux Centres Paris Anim' Montgallet et Reuilly)
les12sourires@gmail.com
CE1 au CM2
Mercredi de 14h à 16h et samedi de 14h à 17h

Primaire

- **Aide Scolaire Picpus (École Élémentaire B)**
56 rue de Picpus
aide-scolaire-picpus@laposte.net
Primaire - Sur seule proposition des enseignants
de l'école Picpus B
Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h.
Et mercredi de 12h30 à 13h30

Primaire

- **La Camillienne**
12 rue des Meuniers
01 43 07 55 61
lacamillienne12@gmail.com
Primaire
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Primaire

- **Centre Paris Anim' Bercy**
51 rue François Truffaut
01 44 74 05 14
bercy@claje.asso.fr
CE1 au CM2
Mardi et vendredi de 16h45 à 18h

Primaire

- **Centre Paris Anim' Villiot**
36 quai de la Rapée
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
CE1 à la 3^e
Primaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 18h
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h15

Primaire • Collège

- **Centre Paris Anim' Maurice Ravel**
6 Avenue Maurice Ravel, 75012
01 44 75 60 14
animravel@laligue.org
Primaire et collège
Du CE1 au CM2 : lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h30 et
mercredi de 14h à 15h
De la 6^e à la 3^e : lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 19h et
mercredi de 15h à 16h
Résidence Elie Faure
Du CP au CM2 : jeudi de 17h à 18h

Primaire • Collège

- **Durance Etudes**
8 rue de la Durance
chantperr@wanadoo.fr
CE1 à la 3^e
Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30
6^e - 5^e : mercredi de 17h à 19h
et vendredi de 15h30 à 17h30
4^e - 3^e : mardi et jeudi de 18h45 à 20h

Primaire • Collège

- **Le Relais 59 Centre Social**
1 rue Hector Malot, 75012 Paris
01 43 43 20 82
pericolaires@csrelais59.org
Primaire et collège
Primaire : 2 séances par semaine 15h/16h30 - 18h
Collège : 1 séance par semaine

Primaire • Collège

- **Secours Populaire Français**
12 rue Montgallet
01 53 41 39 39 / 37
accompcol.spf75@gmail.com
Primaire, 6^e et 5^e

Primaire • Collège

- **R.E.T.I.F**
3 place Maurice de Fontenay
01 43 44 88 31
retif@gmx.fr
Primaire et collège
Primaire : lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h30

Primaire • Collège • Lycée

- **Entraide Scolaire Amicale**
181 Avenue Daumesnil
claudette.sirodot@gmail.com
micheleleumeur@orange.fr
Primaire au lycée
À domicile

Primaire • Collège • Lycée

- **CAF Centre Social de Charenton**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10
olascecile88@yahoo.fr
Primaire au lycée
Primaire : lundi et jeudi de 16h30 à 18h30
Collège : mardi et vendredi de 17h à 19h
Lycée : mercredi de 17h30 à 19h30

Primaire • Collège • Lycée

- **Local Interassociatif**
91 rue Claude Decaen
09 84 34 76 08
lea.rocafull@claje.asso.fr
CM1, CM2, 4^e et 3^e, lycée
Lycée : lundi de 18h à 19h30
CM1 - CM2 : jeudi 18h à 19h30
6^e - 5^e : jeudi 16h45 à 19h
4^e - 3^e : mardi de 18h à 19h30

Collège

- **Fondation Jeunesse Feu Vert**
6 Avenue Maurice Ravel
06 98 54 37 56
vincennes@jfjv.org
Collège
Lundi de 18h à 20h

Collège

- **La Maison des Ensembles**
3 Rue d'Aligre
01 53 46 75 10
maisondesensembles@ligueparis.org
Collège
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h
Préparation aux examens : samedi de 10h30 à 12h

Collège • Lycée

- **Centre Paris Anim' Montgallet**
4 Passage Stinville
01 43 41 47 87
lea.rocafull@claje.asso.fr
Collège et lycée
Mardi de 16h30 à 19h

Collège • Lycée

- **We Skool**
22 rue Gabriel Lamé
yossi@weskoool.fr
Collège et lycée
Lycée : mercredi de 18h à 20h
Collège : lundi de 18h à 19h30

Collège • Lycée

- **Quokka**
106 boulevard Diderot
06 95 77 90 37
quokkparent@gmail.com
Ateliers parents et/ou ados sur la communication,
la scolarité et l'orientation

Les bibliothèques municipales

Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est **spécialisée dans les publics enfants et adolescents**.

Elle propose une grande diversité d'ouvrages : albums pour les 0-6 ans, romans, contes, bandes dessinées, revues...

Cette bibliothèque propose également de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une "heure du conte" chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-3 ans et un samedi par mois pour les 3 ans et plus !

L'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité et en présence des responsables légaux pour les mineurs.

• Horaires

Mardi, jeudi, vendredi :

de 16h30 à 18h30

Mercredi et samedi : de 10h à 13h puis de 14h à 18h

Vacances scolaires :

Mardi au samedi : de 14h à 18h

42 avenue Daumesnil

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Métro : Gare de Lyon

Bibliothèque Saint-Éloi

Intégrée au réseau des Pôles sourds de la Ville de Paris, la bibliothèque Saint-Éloi propose, en plus d'une offre dense (romans, documentaires, bandes dessinées, CDs de textes lus, presse, DVDs, etc), **une grande diversité**

d'ouvrages et de documents consacrés au monde des personnes déficientes auditives

ainsi qu'une initiation à la langue des signes. Un accueil spécialisé en Langue des Signes Française (LSF) est prévu pour les personnes sourdes et malentendantes.

La particularité de cette bibliothèque réside aussi dans son "**Pôle langues**" avec la mise à disposition des méthodes d'apprentissage de 120 langues différentes.

• Horaires

Mardi, jeudi, vendredi :

de 14h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

23 rue du Colonel Rozanoff

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Métro : Reuilly-Diderot

Médiathèque Hélène Berr

La médiathèque propose des collections très diversifiées.

Dans un espace de plus de 2 100 m² sur 6 étages, l'usager y trouvera une offre complète d'ouvrages, bandes dessinées, mangas, revues, CDs, DVDs, livres sonores et documentaires pour enfants et pour adultes. Au total, 125 000 ouvrages sont mis à la disposition du public.

Les collections musicales de la médiathèque sont particulièrement fournies, Hélène Berr étant l'un des pôles musicaux des médiathèques parisiennes.

Une programmation culturelle faite de conférences, rencontres, concerts, débats, spectacles, expositions et lectures, rythme le calendrier de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12^e arrondissement.

• Horaires

Mardi, jeudi et vendredi :

de 13h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

Dimanche : de 13h à 18h

70 rue de Picpus

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@paris.fr

Métro : Nation, Daumesnil, Bel-air

Plusieurs autres acteurs proposent des activités pour les 0-16 ans et notamment les associations. Afin de connaître la vitalité associative, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e (située 181 avenue Daumesnil) au 01 53 33 51 20.

Le conservatoire municipal Paul Dukas

Le Conservatoire municipal Paul Dukas propose aux enfants du 12^e près de 70 disciplines en musique, en danse et en art dramatique, enseignées par 90 professeurs. L'auditorium de 200 places est l'espace de nombreuses représentations de musique, de danse et de théâtre des élèves, mais aussi de projections et de conférences.

Disciplines enseignées :

- **Musique** : instruments à bois (flûte, hautbois, clarinette, saxophone...), cuivres (cor, trompette, trombone...), percussions, claviers (piano, orgue...), instruments à cordes (violon, violoncelle, alto, guitare, harpe, contrebasse), instruments anciens, instruments traditionnels, disciplines vocales, pratiques instrumentales collectives, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles, formation musicale, culture et création...
Éveil en musique et danse pour les grandes sections de maternelles, filière voix, Brass Band, atelier de musique assistée par ordinateur, classe de composition de musique à l'image.
- **Danse** : danse classique, danse contemporaine, danse hip-hop, danse de claquettes, danse de caractère, danse jazz, improvisation, cours de pointes, danses anciennes, culture chorégraphique, analyse du mouvement...

- **Art dramatique** : théâtre contemporain, arts de la marionnette et théâtre d'objets, atelier vocal, conte, danse, claquettes, diction, chant, écriture dramatique, expression corporelle, formation rythmique, mime et expression corporelle, posturologie, vidéo, mise en scène...

Comment s'inscrire ?

Programme complet et modalités d'inscription pour les enfants débutants sur : conservatoires.paris.fr/conservatoire/dukas

Les non-débutants doivent s'inscrire à des tests d'entrée qui ont lieu en septembre, par mail à l'adresse suivante : cma12-tests@paris.fr

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial.

- **Conservatoire Paul Dukas**
51 rue Jorge Semprun
01 43 47 17 66
conservatoires.paris.fr/dukas

Accessible aux personnes à mobilité réduite, déficientes auditives et déficientes mentales.

1 600 
ÉLÈVES SUIVENT DES COURS
AU CONSERVATOIRE PAUL DUKAS EN 2019



Les contacts utiles

Relais Informations Familles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 68 12 12

Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h
et le jeudi jusqu'à 19h30.

Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

1 rue Tourneux : 01 43 07 83 37

43 rue de Picpus : 01 53 44 89 80

Relais d'Assistantes Maternelles

31 rue Rambouillet

01 55 78 86 40

dfpe-samf12@paris.fr

Caisse des Écoles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 74 33 80

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
cdeparis12.fr

Inspection de l'Éducation Nationale

Inspection secteur 12-A3 : 01 43 43 13 59

Inspection secteur 12B Nation : 01 43 44
05 71

Facil'Familles

210 quai de Jemmapes 75010 Paris

Métro Jaurès

01 42 76 28 77

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h. Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 9h à 17h sans
interruption.
www.paris.fr/facilfamilles

Rectorat de l'Académie de Paris

12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

01 44 62 40 40

www.ac-paris.fr

Maison de la Vie associative et citoyenne du 12^e

181 avenue Daumesnil

01 53 33 51 20

maison.asso.12@paris.fr

Ouvert du mardi, mercredi et vendredi de 10h
à 13h et de 14h à 18h30. Le jeudi de 14h à
19h et le samedi de 10h à 14h.

Bibliothèque jeunesse Diderot

42 avenue Daumesnil

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Ouvert du mardi au samedi.

Bibliothèque Saint-Éloi

23 rue du Colonel Rozanoff

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Ouvert du mardi au samedi.

Médiathèque Hélène Berr

70 rue de Picpus

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@paris.fr

Ouvert du mardi au dimanche.

Conservatoire Paul Dukas




51 rue Jorge Semprun

01 43 47 17 66

conservatoires.paris.fr

Mairie du 12^e - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris - Tél. : 01 44 68 12 12



@ Mairie12@paris.fr  www.Mairie.12.paris.fr  Facebook.com/Mairie12Paris  @Mairie12Paris  Mairie12paris